

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUIN 2024

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, à la Mairie.

Présents : Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Rémy NEAU, Arnaud POIRAULT

Excusés/Pouvoirs : Charles BARRIBAUD pouvoir à Véronique GILBERT, Jean-Pascal GUIOT pouvoir à Carine BERNARD

Date de la convocation : 20 juin 2024

Ordre du jour :

- **Finances – devis travaux peinture vantaux portail du Logis de la Forêt**
- **Bâtiments : salle des Associations : bilan des travaux – inauguration du lieu**
- **Personnel communal : remplacement de l'adjoint technique pour arrêt de maladie**
- **Elections législatives : tableau des permanences**
- **Questions diverses**

Madame le Maire a ouvert la séance à 20h30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER. Cette dernière demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour, les objets suivants :

- **Convention d'adhésion au service de travaux à façon paie du Centre de Gestion**
- **Finances : devis travaux tranchées (eaux pluviales, eaux usées, électricité) salle des Associations**

Requête acceptée.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 6 juin 2024 soulève des observations. Henriette Beudet exprime son désaccord sur la rédaction du paragraphe de la « salle des associations ». Le litige n'est pas un potager, mais un **évier** qui n'a jamais été évoqué en réunion, d'aucun conseil. Elle rappelle que la commission avait décidé de restaurer le potager de la grande pièce et l'on a passé outre pour des raisons simplistes sans en référer à la commission.

Sa demande était de préciser dans le dit compte rendu qu'il y avait dans la pièce principale un **potager** et dans l'ancienne cuisine de Madeleine Dubin un **évier** et un **potager**, pour la mémoire des générations futures.

Lors de l'approbation du compte-rendu du 6 juin 2024 : **1 « Contre »** émis par Henriette BEAUDET et **1 « abstention »** de la part de Marie-Noëlle BEAUDET. Aucune objection n'est formulée par les autres membres de l'assemblée.

• FINANCES : DEVIS TRAVAUX PEINTURE VANTAUX PORTAIL DU LOGIS DE LA FORET

Délibération : 033-26-06-2024

Lors de la réunion du 6 juin 2024, il avait été constaté que suite à la réception de deux devis – entreprise Touret et MJ Peinture, l'un ne comportait pas les mêmes caractéristiques de prestations. Monsieur Damien Davignon était en charge de se renseigner auprès de l'artisan. Ce dernier confirme que les travaux sur les ferrures sont compris dans le devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise MJ Peinture du Tallud pour un montant de 2 210€ HT soit 2 652€ TTC

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et à programmer les travaux.

Voix : 11 « Pour »

• BATIMENTS : SALLE DES ASSOCIATIONS : BILAN DES TRAVAUX – INAUGURATION DU LIEU

- Les travaux de pose du revêtement sont terminés (Rémy Neau a participé à la demande de l'artisan)
- L'entreprise Palluau de Secondigny interviendra début juillet pour les travaux de plomberie
- L'entreprise Bernard intervient le 27 juin pour les travaux d'aménagement d'entrée, accès PMR (Personne à Mobilité Réduite)
- pas d'achat de meubles, ceux de la salle de classe seront mis dans la salle principale
- achat d'un évier et plaques de cuisson (en possession du réfrigérateur qui était salle de classe)

Des invitations seront envoyées pour l'inauguration qui aura lieu le lundi 8 juillet à 19h : sont conviés, les membres du conseil municipal, les conseils d'administration des différentes associations, artisans, personnel communal.

• **PERSONNEL COMMUNAL : REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TECHNIQUE POUR ARRET DE MALADIE**

Délibération : 034-26-06-2024

Le 10 juin, Madame le Maire et Rémy Neau ont fait un point avec Mr Fébry, concernant sa prestation de mai. Après l'entretien ce dernier a mis un terme à son intervention auprès de la collectivité, à midi.

L'association AIR de Parthenay a été sollicitée pour une mise à disposition de personnel pendant l'arrêt de travail de l'adjoint technique (ce dernier reprend le lundi 29 juillet 2024).

A compter du 24 juin, une personne intervient sur la commune, 20h/semaine pour travaux d'entretien des espaces verts, désherbage, tonte et entretien du bourg. Les horaires définis sont le lundi de 13h à 17h, mardi et mercredi 8h/12h – 13h/17h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de mise à disposition auprès de l'Association AIR
- **CHARGE** Madame le Maire à faire établir un second contrat d'une semaine (du 1 au 3 juillet)

Un bilan sera fait au terme de cette période.

Monsieur Rémy Neau est nommé en qualité de référent pour encadrer l'intervenant.

Voix : 11 « Pour »

• **ELECTIONS LEGISLATIVES : TABLEAU DES PERMANENCES (Elections du 30 juin et 7 juillet)**

Tableau du 30 juin

8h00-10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Neau Rémy	Davignon Damien	Guiot J.Pascal	Guiot J.Pascal
Gilbert Véronique	Poirault Arnaud	Gilbert Véronique	Gilbert Véronique
Bernard Carine	Beudet M.Noëlle	Charrier Claudette	Beudet Henriette

Scrutateurs pour la soirée du 30 juin : Messieurs Samuel Deschamps et Pascal Beaussier

Tableau du 7 juillet

8h00-10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Neau Rémy	Poirault Arnaud	Guiot J.Pascal	Guiot J.Pascal
Charrier Claudette	Davignon Damien	Beudet Henriette	Gilbert Véronique
Berguer Sébastien	Bernard Carine	Berguer Sébastien	Berguer Sébastien

Scrutateurs pour la soirée du 30 juin : Monsieur Pascal Beaussier – Madame Isabelle Bernard

• **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE TRAVAUX A FACON PAIE, DU CENTRE DE GESTION**

Délibération : 035-26-06-2024

La convention d'adhésion au service de travaux à façon paie établit auprès du Centre de Gestion est arrivée à son terme le 31 décembre 2023. Celle-ci est à renouveler pour une période de 3 ans (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026), prestations de service 10 euros par bulletin de salaire.

Le service de travaux à façon paie établit les paies du personnel et des élus et les transmet, en format dématérialisé et par liaison sécurisée à la collectivité. En fin d'année, sont adressés les historiques des paies traitées et les déclarations individuelles des agents et élus. Le Centre de Gestion se charge de transmettre toutes les données aux caisses de retraite et autres (Urssaf, CNRACL, Ircantec, CNFPT...).

La partie comptabilité et virement des paies et indemnités continuent d'être assurés par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RENOUVELLE** la convention d'adhésion au service de travaux à façon paie auprès du Centre de Gestion de St Maixent
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention se rapportant à ce service
- Voix : 11 « Pour »

• **FINANCES : DEVIS TRAVAUX TRANCHEE EAUX PLUVIALES-EAUX USEES-ELECTRICITE SALLE DES ASSOCIATIONS**

Délibération : 036-26-06-2024

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Bernard pour les travaux de tranchées pour les eaux pluviales, eaux usées et électricité pour alimenter la salle des Associations. Le montant s'élève à la somme de 1 774.40€ HT soit 2 129.28€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise Bernard pour un montant de 1 774.40€ HT soit 2 129.28€ TTC
- **CHARGE** Madame le Maire à signer le devis et à programmer les travaux.

Voix : 11 « Pour »

QUESTIONS DIVERSES :

Comité des Fêtes : le 20 juillet le Comité des Fêtes organise la soirée du « 14 juillet ». La commune offre comme les années précédentes l'apéritif. Henriette Beudet se charge des achats

Dates à retenir en **2026** :

- dimanche 3 mai : vide grenier
- samedi 6 juin, l'inter bourg aura lieu au Retail

Planning permanences Logis :

Août :

- 10/11 : J.Pascal
- 17/18 : Carine
- 24/25 : Sébastien
- 31/08-01/09 : Véronique

Septembre :

- 7/8 : J.Pascal
- 14/15 : Carine
- 21/22 : Sébastien
- 28/29 : Véronique

Chemin des fruitières aux Gâts : Lors du dernier conseil, Carine Bernard avait relaté à l'assemblée que « le chemin des fruitières » aux Gâts présentait de nombreuses ornières. En l'absence de l'adjoint technique, son mari Yannick se proposait de mettre et d'étendre la fourniture.

Charles Barribaud s'est plaint auprès de la mairie de la dégradation dudit chemin et demande que la commune intervienne, puisque le GAEC la Renaulière l'emprunte. Ayant des travaux à effectuer, Yannick Bernard n'a pu intervenir. Madame le Maire se propose de contacter Charles Barribaud.

Travaux relatifs à la fibre : Sébastien Berguer, en charge du dossier, relate à l'assemblée les éléments fournis par les gestionnaires. Le matériel entreposé sur le parking du Logis appartient à l'entreprise qui exécute les travaux. Accord leur a été donné pour le stationnement.

Chemin du Logis : les travaux de remise en état sont programmés pour le mardi 9 juillet par l'entreprise Colas.

Gouttières site du Logis de la Forêt : Rémy Neau informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de mettre des gouttières à l'arrière du préau ainsi que des dépendances, afin de préserver les murs. Ce dernier est chargé de solliciter des devis auprès d'artisans. Il est demandé de répertorier les murs qui présentent des fissures et dont une intervention sera nécessaire.

Transport solidaire : Henriette Beudet interroge sur l'avancée du transport solidaire sur la commune. Claudette Charrier informe l'assemblée qu'un administré est favorable à participer. Activ'Séniors est en attente des documents.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 5 septembre 2024, 20h30 à la mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures huit minutes

Le Président

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD

Excusé/Pouvoir

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Excusé/Pouvoir

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT